

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 1^{er} octobre 2007, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2007-10-513 **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du directeur général relative à la nomination de M. Denis Larochelle au poste de directeur par intérim du Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de M. Denis Larochelle pour agir à titre de directeur par intérim du Service de l'environnement et des travaux publics, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, pour une période de quatre (4) mois ;

QUE l'entrée en fonction de M. Larochelle soit à compter du 2 octobre 2007 ;

QUE la rémunération de M. Larochelle soit celle prévue à la classe 7, échelon 2, de la grille salariale du plan d'évaluation du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, tel que spécifié audit contrat de travail ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail avec M. Larochelle établissant les conditions d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2007-10-514 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 13, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance spéciale du 1^{er} octobre 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier